

Subvention pour participation à des congrès
(pour jeunes chercheurs/chercheuses de moins de 40 ans)

Dans le but de promouvoir le développement de la chimie analytique, le CCCTA peut subventionner de jeunes chercheurs/chercheuses lors de leur participation à des congrès nationaux ou internationaux.

Un projet de budget des coûts induits par la participation au congrès ainsi qu'une demande écrite du responsable du laboratoire membre associé ou ordinaire du CCCTA doivent être fournis au comité du CCCTA, qui décidera de la somme allouée en tant que subvention.

Une subvention ne pourra être accordée que si le(a) candidat(e) présente une communication orale ou une affiche lors du congrès concerné.

Les demandes doivent être envoyées au Président du CCCTA.